

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 07 MARS 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 et affichée le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

**Absents représentés** : SONTOT Alain représenté par GAIR Laurence, BAKKER Hubert représenté par Maryse PELLETIER, GANDARD Isabelle représentée par COCHIN Lionel, TEIXEIRA Christelle représentée par PERLATA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par Véronique COURTYTERA, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani, GRANDJEAN Laurent représenté par GREEN Alain.

**Absents** : Pascale TOUMAZET.

**Secrétaire de séance** : Madame LONY Eva.

**Objet** : Financement de l'enfouissement du réseau d'électricité par ENEDIS de la rue du Maréchal Foch.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 8 du cahier des charges de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique ;

**Considérant** la nécessité pour la commune d'engager la réhabilitation de la rue du Maréchal Foc notamment l'enfouissement des réseaux d'électricité ;

**Considérant** le montant total des travaux relevant de l'enfouissement du réseau d'électricité de 295 262,66 € HT ;

**Considérant** la participation d'ENEDIS à hauteur de 40 % des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (soit une prise en charge d'un montant de 110 104,80 € HT).

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Eva LONY, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales et du développement de projets associatifs et culturels et de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Valide le financement par ENEDIS de ce projet à hauteur de 40 % du montant des travaux hors taxes conformément à l'article 8 du cahier des charges de concession de distribution d'énergie électrique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en relation avec ce dossier avec ENEDIS ;
- Inscrit le montant de ce financement en recettes au budget d'investissement de la commune.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 07 mars 2024.

**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Départemental  
Maire de Tournan-en-Brie



**Eva LONY**  
Secrétaire de séance



*Publication du compte rendu des délibérations le : 11 mars 2024.*

*Délibération transmise au Représentant de l'État le : 11 mars 2024.*

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*